



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2016
Français
Original :

Deuxième session annuelle de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour l'Algérie

Montant indicatif de l'assistance proposée:	2,7 millions de dollars, dont 1,85 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,85 million à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires
Durée du programme :	Quatre ans (2017-2020)
Cycle:	Sixième
Catégorie selon la décision 2013/31 :	Rose

Montant indicatif de l'assistance proposée :
(En millions de dollars des États-Unis) :

Domaine de réalisations du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé de la sexualité et de la procréation	0,55	0,27	0,82
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,52	0,24	0,76
Réalisation 4	Dynamique démographique	0,51	0,22	0,73
Programme : coordination et appui		0,27	0,12	0,39
Total		1,85	0,85	2,70



I. Analyse de la situation

1. La population de l'Algérie est évaluée à 39,5 millions d'habitants (2015) et le produit intérieur brut par habitant s'élève à 5 451 dollars (2013). L'Algérie, qui est un pays à revenu intermédiaire et dont l'indice de développement humain est 0,717 (2013), se développe rapidement. D'après les données les plus récentes (2014), le taux de chômage est de 10,6 %; les deux tiers des chômeurs ont moins de 30 ans. L'Algérie s'efforce actuellement d'améliorer l'accessibilité du public aux politiques du secteur social et d'accroître les sommes consacrées au développement social.

2. Le taux de fécondité total a augmenté; il est passé de 2,4 enfants par femme en 2000 à 3 en 2014. Le nombre total des naissances vivantes a atteint un million en 2014. Les données démographiques montrent que la proportion des habitants de 60 ans ou plus augmente de façon constante, car elle a atteint 8,5 % (plus de 3,34 millions de personnes) en 2014; la proportion des personnes de 15 à 59 ans a reculé de 64 % en 2012 à 63 % en 2014 et le groupe d'âge le plus jeune (0-15 ans) a augmenté légèrement.

3. L'Algérie fait des efforts considérables pour renforcer ses systèmes statistiques et respecter les normes internationales. Un recensement de la population et des logements est prévu pour 2018 et le Gouvernement entend alors recourir à une technologie de pointe pour le réaliser. Des ministères d'exécution dirigent la collecte de données sectorielles ventilées par âge, par sexe et par zone géographique (*wilaya*). Une assistance technique appuyant les recherches et l'analyse faciliterait la disponibilité de données de haute qualité pour mieux éclairer des politiques publiques fondées sur les priorités nationales, qui, pour leur part, peuvent être largement diffusées.

4. Les jeunes et les adolescents de 10 à 24 ans constituent le quart de la population. L'Algérie a fait de grands efforts pour créer pour les jeunes un environnement favorable en s'attaquant au chômage et à la pauvreté et en accroissant l'accès aux services, y compris les services de santé, et en favorisant la participation des jeunes et l'établissement de rapports avec eux. Les jeunes de 16 à 24 ans sont toutefois beaucoup touchés par le chômage (22 % des hommes et 42 % des femmes). L'âge moyen au premier mariage est 33 ans dans le cas des hommes et 29 ans dans celui des femmes (2008). Des recherches additionnelles faciliteraient la compréhension des tendances comportementales de la population, en particulier dans le cas des personnes qui ne sont pas mariées, qui ne vont pas à l'école ou qui ne travaillent pas.

5. Le taux de prévalence de la contraception est en Algérie de 48 (méthodes modernes, selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 4) et le besoin non satisfait en matière de planification de la famille est de 7 % (2 % en ce qui concerne la limitation des naissances et 5 % en ce qui concerne l'espacement). Les études qualitatives réalisées en 2013 sur l'ensemble des services disponibles en matière de santé sexuelle et procréative ont indiqué qu'une gamme limitée de méthodes modernes est disponible dans certains centres de santé. Les études ont aussi montré que des efforts additionnels sont nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation. Une évaluation du programme de planification de la famille tenant compte des nouvelles tendances démographiques améliorerait l'orientation en fonction des besoins des clients pour garantir que leurs droits sont pleinement respectés.

6. L'Algérie a fait des progrès remarquables pour ce qui est d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif numéro 5, en réduisant le taux de mortalité maternelle de quelque 230 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1989 à 63,6 pour 100 000 en 2014. L'objectif numéro 5 était toutefois de 57 pour 100 000.

7. Une évaluation approfondie de la question de la santé sexuelle et procréative consoliderait les efforts que le Gouvernement fait déjà pour réduire les disparités, en particulier dans les régions du plateau du sud et des hauts plateaux, plus précisément pour ce qui est d'assurer des services de santé sexuelle et procréative aux jeunes, y compris le choix des méthodes de planification de la famille, de même que pour ce qui est de dépister les cas de violence à l'égard des femmes et d'assurer la gestion clinique nécessaire.

8. L'Algérie a adopté des cadres politiques et législatifs pour protéger les droits des femmes. Une évaluation de la situation relative à la violence sexiste faite en 2010 montre que des efforts additionnels pourraient renforcer la démarche multisectorielle, en particulier la composante qui concerne la gestion clinique des cas.

9. Le mécanisme national d'intervention en cas de catastrophe, notamment dans le secteur de la santé, est bien établi. Ce secteur s'appuie sur le dispositif minimum d'urgence pour la santé procréative en situations de crise, mais d'autres secteurs pourraient aussi profiter du dispositif dans leurs mesures courantes de préparation et d'intervention.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

10. La coopération entre le Gouvernement de l'Algérie et le FNUAP a commencé en 1989. L'assistance prenait auparavant la forme d'une étroite association avec le Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, l'Office national des statistiques, le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme et des organisations de la société civile. Dans l'ensemble, les stratégies du FNUAP correspondaient aux plans nationaux de développement et étaient définies par rapport aux résultats des cadres de développement des Nations Unies. L'assistance proposée par le FNUAP dans le cinquième cycle de programmation a donné les résultats suivants : a) actualisation des services de santé sexuelle et procréative visant à élargir le choix des moyens contraceptifs; b) formation sur les budgets en matière de santé sexuelle et procréative; c) appui technique concernant la réalisation des analyses des décès maternels; d) accès amélioré aux produits de santé procréative et aux services assurés par des conseillers religieux en matière de planification de la famille; e) coopération Sud-Sud et mise en commun de l'expérience relative à la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et f) dialogue sur la modification des objectifs de la politique démographique nationale.

11. Le cinquième cycle de programmation a commencé 18 mois en retard; il a été prolongé d'un an jusqu'à la fin de 2015. Un examen à mi-parcours réalisé en 2014 a mis en évidence le fait que le programme correspond aux priorités nationales et aux objectifs du Millénaire pour le développement, au plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Prenant

acte du caractère trop ambitieux du programme, l'examen a recommandé que le programme suivant se concentre sur un nombre limité d'interventions prioritaires réalisables.

12. Les principaux enseignements incluent le besoin a) d'une interprétation commune du rôle et de l'orientation stratégique du FNUAP par les partenaires, en particulier pour ce qui est de la coopération dans un pays à revenu intermédiaire qui a des besoins particuliers, b) d'un renforcement de la surveillance et de l'évaluation du programme, avec une participation totale de l'organe principal de coordination, et c) d'une poursuite de l'analyse de l'environnement relatif à la dynamique démographique, aux questions propres à chacun des sexes et à la santé sexuelle et procréative.

III. Programme proposé

13. Le programme proposé a été élaboré par le Gouvernement de l'Algérie et le FNUAP au cours de consultations avec les partenaires nationaux. Il correspond au Cadre de coopération stratégique 2016-2020 réalisé de concert par le système des Nations Unies et le Gouvernement de l'Algérie et au Plan d'action pour le développement du Gouvernement de mai 2014, qui est basé sur les priorités du Président pour 2014-2018. La coopération du FNUAP avec l'Algérie est assurée dans le contexte d'un pays à revenu intermédiaire qui est jugé avoir fait des progrès notables par rapport au plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Le nouveau programme a pour but de fournir des compétences et un appui techniques en vue d'améliorer la gestion des programmes de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille, de renforcer la qualité des services, d'accroître l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et de les élargir. Il contribuera à l'analyse des données sur les tendances démographiques et les jeunes, y compris tous les aspects se rapportant à leur bien-être, afin de promouvoir le développement social du pays.

15. Le programme aidera à renforcer les politiques et les mécanismes institutionnels pour améliorer encore plus la prestation de services de santé sexuelle et procréative de haute qualité, y compris les services essentiels assurés aux groupes vulnérables. Une analyse démographique sera réalisée, en particulier en ce qui concerne les jeunes et surtout les femmes, pour aider les décideurs à planifier plus efficacement les mesures concernant la population et à fournir des renseignements appuyant des dépenses additionnelles nécessaires dans le domaine de la santé sexuelle et procréative, des questions propres à chacun des sexes et de la dynamique démographique. Le FNUAP aidera les institutions nationales à documenter et à présenter les initiatives fructueuses que l'Algérie réalise dans la région et dans le monde dans le cadre de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la santé sexuelle et procréative, de la planification de la famille et de la dynamique démographique.

16. La société civile sera un partenaire essentiel pour ce qui est de promouvoir l'accès amélioré à des services de santé sexuelle et procréative de haute qualité, y compris des services de planification de la famille, en particulier dans le cas des groupes vulnérables. Le programme appuiera, compte tenu des résultats d'une évaluation des besoins, l'intégration du dispositif minimum d'urgence pour la santé

procréative en situations de crise aux plans nationaux de préparation et d'intervention en cas de catastrophe.

17. Sous la direction du Ministère des affaires étrangères et en collaboration avec le Ministère de la santé, des partenariats pertinents seront établis avec la société civile et renforcés pour concrétiser les résultats du programme. Le cadre stratégique des Nations Unies et d'autres mécanismes de coordination seront utilisés pour garantir que les résultats sont obtenus d'une manière complémentaire et efficiente au sein du système des Nations Unies et de concert avec d'autres partenaires.

18. Le programme proposé contribue à deux domaines prioritaires du Cadre de coopération stratégique réalisé de concert par le système des Nations Unies et le Gouvernement de l'Algérie, à savoir le développement social et la bonne gouvernance.

A. Réalisation 1 : Santé de la sexualité et de la procréation

19. Produit 1 : Renforcement des capacités institutionnelles nationales en vue d'assurer un ensemble intégré de services en matière de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille. Les compétences et l'appui techniques nécessaires seront soutenus pour a) évaluer les systèmes existants de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille, en portant une attention particulière à la documentation des bonnes pratiques, au renforcement de la supervision et de la surveillance, à l'amélioration de la qualité des services de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille de même qu'à l'établissement d'un mécanisme permettant de connaître la réaction des clients concernant leur qualité; b) présenter des recommandations sur l'ensemble des services de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille en vue de promouvoir encore plus un accès cohérent à l'ensemble des services; c) présenter des recommandations sur les moyens à prendre pour améliorer l'accès des populations vulnérables à des services de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille complets et de haute qualité; d) soutenir à la demande des partenaires nationaux l'intégration du dispositif minimum d'urgence aux mécanismes nationaux de préparation et d'intervention en cas de catastrophe et e) procéder à une analyse pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation en vue de garantir l'élargissement du choix des moyens contraceptifs disponibles et d'améliorer la qualité des programmes de planification de la famille.

20. Produit 2 : Appui et compétences techniques nécessaires pour satisfaire les besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative. Le programme assurera un appui consultatif et technique pour a) aider les groupes de jeunes qui travaillent dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et de la planification de la famille à atteindre les objectifs du programme; b) collaborer avec le Ministère de la jeunesse afin d'accroître sa capacité à analyser les données relatives aux jeunes et de faciliter l'utilisation de son réseau, y compris l'utilisation des services sanitaires offerts dans les centres de la jeunesse pour assurer un ensemble de services de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille; c) promouvoir auprès du Ministère des affaires religieuses et des *waqfs*¹

¹ En droit islamique, le terme *waqf* désigne un don permanent de biens meubles ou immeubles à des fins religieuses, pieuses ou charitables. L'auteur du don est appelé *waqf*.

l'institutionnalisation de la santé sexuelle et procréative et de la planification de la famille dans son programme d'enseignement à l'intention des imams et des conseillères et d) participer avec le Ministère de l'éducation et d'autres partenaires à l'examen des instruments nationaux d'éducation sur la sexualité et la procréation dans le contexte national.

B. Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

21. Produit 1 : Participation accrue des parties prenantes essentielles, y compris la société civile, en vue de promouvoir la santé sexuelle et procréative et la gestion clinique des victimes de la violence sexiste. Il s'agit à cette fin a) d'aider la société civile, en coordination avec les ministères, à optimiser la mise en œuvre de l'ensemble des services de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille; b) d'assurer en collaboration avec ONU-Femmes un appui technique au Ministère de la solidarité nationale en vue de générer des données à jour sur la prévalence de la violence en recourant aux pratiques optimales mondiales sur la question à la lumière du contexte national; c) de renforcer les soins cliniques assurés aux victimes de la violence sexiste et d) de documenter les bonnes pratiques nationales relatives à la gestion clinique des cas de violence sexiste et de mettre en commun l'expérience tirée des consultations mondiales et régionales.

C. Réalisation 4 : Dynamique démographique

22. Produit 1 : Utilisation accrue de données ventilées par âge et par sexe sur la dynamique démographique, la santé procréative, la jeunesse et l'égalité des sexes dans des programmes de développement durable. Il s'agit à cette fin a) de soutenir la coopération Sud-Sud et les échanges pour renforcer le système statistique en prévision du recensement prévu pour 2018 et d'assurer un appui technique relativement à une analyse et à une diffusion améliorées des données provenant de sources nationales; b) de soutenir une analyse politique et des examens thématiques, concernant entre autres la santé sexuelle et procréative, l'égalité des sexes, le vieillissement, la jeunesse et la transition démographique, destinés à appuyer les efforts nationaux de développement; c) de donner suite aux recommandations de l'examen national du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; d) de documenter et de diffuser des modèles de bonnes pratiques nationales en matière de santé sexuelle et procréative, de planification de la famille, d'égalité des sexes et de dynamique démographique, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et e) d'assurer un appui technique aux partenaires nationaux pour l'analyse et la diffusion de données de haute qualité pour éclairer les politiques et le dialogue public relatifs au développement.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

23. Le Ministère des affaires étrangères supervise la coordination globale de la coopération avec le système des Nations Unies. Le sixième programme de coopération entre le Gouvernement de l'Algérie et le FNUAP sera mis en œuvre par les partenaires nationaux compétents désignés par le Gouvernement et le FNUAP.

Les principaux partenaires sont le Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, le Ministère de la jeunesse, le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme et le Ministère des affaires religieuses et des *waqfs* de même que l'Office national des statistiques, les instituts de recherche qui s'intéressent à la population et aux questions de développement, la société civile et, en temps utile, le secteur privé.

24. La surveillance du programme sera assurée conjointement par le Gouvernement et le FNUAP, conformément au plan de suivi et d'évaluation du programme du pays, compte tenu des exigences du Cadre stratégique de coopération réalisé de concert par le Gouvernement de l'Algérie et le système des Nations Unies. Conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le programme sera mis en œuvre dans le cadre d'une exécution nationale, au moyen de modalités convenant au contexte administratif algérien, et sera quand c'est possible associé à des programmes communs des Nations Unies.

25. Le FNUAP peut en cas de crise ou d'urgence, en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et les partenaires nationaux compétents, reprogrammer des activités pour les orienter vers des interventions d'urgence correspondant au mandat du FNUAP.

26. Des possibilités de cofinancement à même les ressources du Gouvernement seront discutées entre le Gouvernement de l'Algérie et le FNUAP. Le FNUAP participera de plus en fonction d'un plan de partenariat et élaborera un plan de mobilisation des ressources pour assurer le soutien du programme.

27. Le bureau de pays du FNUAP inclut un personnel financé à même le budget du FNUAP qui exerce des fonctions de gestion et d'efficacité du développement. Le FNUAP attribuera des ressources de programme à l'appui technique nécessaire et recherchera selon le besoin un appui technique par l'entremise de son réseau interne et externe.

Cadre de resultats et d'allocation des ressources pour l'Algérie (2017-2020)

<p>Priorité nationale : Soutenir le développement humain par un accès amélioré à des services sociaux de haute qualité et à une protection sociale des groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées et personnes ayant des besoins particuliers).</p> <p>Réalisation énoncée dans le Cadre de coopération stratégique : D'ici à 2020, un accès accru, inclusif et équitable de la population à des services sociaux. Responsable : FNUAP.</p> <p>Indicateurs : Un système d'analyse des décès maternels est en place (<i>Niveau de référence</i> : non. <i>Niveau cible</i> : oui).</p>				
Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits indicatifs du programme	Indicateurs de produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Ressources indicatives
<p>Réalisation1 : Santé sexuelle et procréative les services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence des moyens modernes de contraception <i>Niveau de référence</i> : 48 % (MICS 4). <i>Niveau cible</i> : 55 % d'ici à 2020 (MICS) Système national de surveillance des décès maternels et d'intervention en place <i>Niveau de référence</i> : non (2014). <i>Niveau cible</i> : oui. 	<p><u>Produit 1</u> : Renforcement des capacités institutionnelles nationales en vue d'assurer un ensemble intégré de services en matière de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille.</p>	<p><u>Indicateurs de produits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Protocoles de supervision et de surveillance adaptés et mis en œuvre. <i>Niveau de référence (2007)</i> : 0. <i>Niveau cible</i> : 1. Données stockées pour les niveaux central et local diffusées. <i>Niveau de référence (2014)</i> : non. <i>Niveau cible</i> : oui. 	<p>Ministère de la santé; instituts de recherche; service de la protection civile; Société du Croissant-Rouge algérien; Organisation mondiale de la Santé, organismes des Nations Unies</p>	<p>0,41 million de dollars (0,28 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 0,13 million de dollars issu d'autres ressources)</p>
	<p><u>Produit 2</u> : Appui et compétences techniques nécessaires pour satisfaire les besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative.</p>	<p><u>Indicateurs de produits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre des activités de communication organisées par la société civile à l'intention des jeunes qui ont des besoins en matière de santé sexuelle et procréative. <i>Niveau de référence (2014)</i> : 2. <i>Niveau cible</i> : 10. 	<p>Ministère de la jeunesse et des sports; Ministère de la santé; Ministère des affaires religieuses et des <i>waqfs</i>; Ministère de l'éducation nationale; société civile; secteur privé; organismes des Nations Unies</p>	<p>0,41 million de dollars (0,27 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 0,14 million de dollars issu d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Renforcer la condition des femmes et la promotion de leurs droits en vertu de la Constitution afin de promouvoir le rôle des femmes dans les sphères politique, économique et sociale.

Réalisation énoncée dans le Cadre de coopération stratégique : D'ici à 2020, la promotion de la condition des femmes profitera de stratégies nationales qui sont connues, mises en œuvre, surveillées et évaluées et qui tiennent compte des changements touchant le cadre législatif et le cadre normatif du pays. Responsable : FNUAP.

Indicateur : Nombre des stratégies de communication élaborées concernant la condition des femmes (*niveau de référence : 1. Niveau cible 2*).

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits indicatifs du programme	Indicateurs de produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Ressources indicatives
<p>Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée</p> <p><u>Indicateur</u> Pourcentage des femmes de 15 à 49 ans qui pensent que le mari ou partenaire est justifié de frapper ou de maltraiter sa femme ou sa partenaire dans certaines circonstances. <i>Niveau de référence : 59 %.</i> <i>Niveau cible : 56 %.</i></p>	<p><u>Produit 1 :</u> Participation accrue des parties prenantes essentielles, y compris la société civile, en vue de promouvoir la santé sexuelle et procréative et la gestion clinique des victimes de la violence sexiste.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Protocole de gestion clinique de la violence sexiste établi dans les zones désignées (<i>wilaya</i>). <i>Niveau de référence (2014) : 0.</i> <i>Niveau cible : 80 %.</i> • Nombre des initiatives de communication réalisées par des réseaux de la société civile avec les parties prenantes essentielles pour lutter contre la violence à l'égard des femmes <i>Niveau de référence : 1 (2014).</i> <i>Niveau cible : 6.</i> 	<p>Ministère de la santé; Ministère des affaires religieuses et des <i>waqfs</i>; Ministère de la jeunesse; Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme; ONU-Femmes; société civile; médias; secteur privé</p>	<p>0,76 million de dollars (0,52 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 0,24 million de dollars issu d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Renforcer la capacité des acteurs institutionnels et des partenaires nationaux à mettre les politiques publiques en œuvre, à améliorer la coordination entre les différents secteurs et la pertinence des politiques publiques par rapport aux nouveaux besoins nationaux en matière de développement tout en intégrant les principes des droits de l'homme aux engagements internationaux, à la gestion axée sur les résultats, à la surveillance et à l'évaluation.

Réalisation énoncée dans le Cadre de coopération stratégique : D'ici à 2020, les citoyens jouiront d'un accès à des services publics de haute qualité qui tiennent compte de leurs besoins et qui sont soutenus par une mise en œuvre accrue des politiques publiques fondée sur une gestion moderne et participative.

Indicateurs : Nombre des mesures institutionnelles prises en conséquence des évaluations des politiques, des mécanismes et des instruments en place (*Niveau de référence : 0. Niveau cible : 1*).

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 4 : Dynamique démographique les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique démographique et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits de la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes.</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'examen de la politique démographique s'intéresse à la dynamique démographique en prenant en considération les tendances et les projections démographique dans la détermination des objectifs de développement. <p><i>Niveau de référence : non. Niveau cible : oui.</i></p>	<p><u>Produit 1 :</u> Utilisation accrue de données ventilées par âge et par sexe sur la dynamique démographique, la santé procréative, la jeunesse et l'égalité des sexes dans des programmes de développement durable.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre des examens approfondis concernant la santé sexuelle et procréative, l'égalité des sexes, le vieillissement et la jeunesse ayant pour but d'actualiser ou de formuler des politiques. <i>Niveau de référence : 2 (2015). Niveau cible : 8.</i> Nombre des mémoires fondés sur des études et des données démographiques et impact des études et des données sur le développement durable. <i>Niveau de référence : 0 (2015). Niveau cible : 10.</i> 	<p>Ministère des finances; Ministère de la jeunesse; Office national des statistiques; Ministère de l'Intérieur (état civil); centres de recherche; secteur privé; médias; organismes des Nations Unies</p>	0,73 million de dollars (0,51 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 0,22 million de dollars issu d'autres ressources)
				Total (coordination et appui au programme) : 0,27 million de dollars prélever sur les ressources ordinaires et autres ressources